

# COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2018

L'An Deux Mille Dix Huit et le 29 Mars 2018 à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, légalement convoqué le 22 Mars 2018 par Monsieur Henri LEMOIGNE, Président, s'est réuni au siège de La Haye dans la salle de conseil située 20 rue des Aubépines.

Nombre de conseillers titulaires et suppléants : 82

Nombre de conseillers titulaires : 62

Nombre de conseillers titulaires présents : 41

Conseillers suppléants présents : 1

Nombre de pouvoirs : 3

**Nombre de votants :** 45

*M. Michel ATHANASE a donné pouvoir à Mme Anne DESHEULLES, Mme Laure LEDANOIS a donné pouvoir à Mme Noëlle LEFORESTIER et M. Jean-Luc LAUNEY a donné pouvoir à M. Henri LEMOIGNE.*

### **Etaient présents et pouvaient participer au vote :**

Anneville sur Mer	Simone DUBOSQ	Millières	Raymond DIESNIS
Auxais	Jacky LAIGNEL, absent		Nicole YON
Bretteville sur Ay	Guy CLOSET		Gérard BESNARD, absent, excusé
Créances	Michel ATHANASE, absent, pouvoir	Montsenelle	Joseph FREMAUX
	Christine COBRUN, absente		Denis LEBARBIER
	Anne DESHEULLES		Thierry RENAUD
	Christian LEMOIGNE, absent		Daniel NICOLLE, absent
	Henri LEMOIGNE		Simone EURAS, absente, excusée
			Gabriel DAUBE, absent
Doville	Daniel ENAULT	Nay	Odile DUCREY, absente
Feugères	Rose-Marie LELIEVRE		Marc FEDINI
Geffosses	Michel NEVEU		Marie-Line MARIE, absente
Gonfreville	Vincent LANGEVIN, absent, excusé		Damien PILLON
Gorges	David CERVANTES		
La Feuillie	Philippe CLEROT		José CAMUS-FAFA
La Haye	Alain AUBERT	Pirou	Jean-Louis LAURENCE
	Eric AUBIN		Laure LEDANOIS, absente, pouvoir
	Olivier BALLEY		Noëlle LEFORESTIER
	Michèle BROCHARD		Jean-Claude LAMBARD, absent
	Jean-Pierre DESJARDIN	Saint Germain sur Ay	Christophe GILLES
	Jean-Paul LAUNEY		Thierry LOUIS
	Alain LECLERE		Michel MESNIL, absent
	Stéphane LEGOUEST	Saint Martin d'Aubigny	Michel HOUSSIN, absent
	Jean MORIN		Joëlle LEVAVASSEUR
Le Plessis Lastelle	Daniel GUILLARD, absent, excusé	Saint Nicolas de Pierrepont	Patrick FOLLIOT
Laulne	Denis PEPIN	Saint Patrice de Clais	Jean-Luc LAUNEY, absent, pouvoir
Lessay	Michel COUILLARD	Saint Sauveur de Pierrepont	Fabienne ANGOT, suppléante
	Hélène ISABET, absente	Saint Sébastien de Raids	ALMIN Loïck
	Jeannine LECHEVALIER	Varenguebec	Jean-Claude DUPONT, absent, excusé
	Roland MARESCQ	Vesly-Gerville	Michel FRERET
	Claude TARIN		Jean LELIMOUSIN, absent
Marchésieux	Anne HEBERT		
	Gérard TAPIN		

Secrétaire de séance : Michèle BROCHARD

Le Président ouvre la séance et demande à l'assemblée de désigner un(e) Président(e) et un(e) secrétaire de séance.

**Désignation d'un Président de séance :**

Monsieur Alain LECLERE est désigné Président de séance à l'unanimité des votants.

**Désignation d'un(e) secrétaire de séance :**

Madame Michèle BROCHARD est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des votants.

**Compte-rendu du conseil communautaire du 15 Mars 2018 :**

Le Président informe l'assemblée, que compte tenu des courts délais entre les réunions de bureau et de conseil communautaire, le compte-rendu du conseil communautaire qui s'est tenu le 15 mars 2018 sera transmis aux conseillers avec la convocation du conseil communautaire du 12 avril 2018.

**FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget principal de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche (18000)**

DEL20180329-054 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget principal de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Lotissement Amazones » (18011)**

DEL20180329-055 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « Lotissement Amazones » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « Lotissement Amazones » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « ZA Parc d'Activités Côte Ouest » (18012)**

DEL20180329-056 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « ZA Parc d'Activités Côte Ouest » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « ZA Parc d'Activités Côte Ouest » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe ZA Aménagement Terrain CCST « La mare aux raines » (18021)**

DEL20180329-057 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe ZA Aménagement Terrain CCST « La mare aux raines » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe ZA Aménagement Terrain CCST « La mare aux raines » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « ZA de l'Etrier » (18022)**

DEL20180329-058 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « ZA de l'Etrier » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « ZA de L'Etrier » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « ZA de la Canurie » (18023)**

DEL20180329-059 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « ZA de la Canurie » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « ZA de la Canurie » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « ZA Ermisse » (18024)**

DEL20180329-060 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « ZA Ermisse » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « ZA Ermisse » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « ZA de Gaslonde » (18025)**

DEL20180329-061 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « ZA de Gaslonde » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « ZA de Gaslonde » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « ZA Saint Patrice de Claids » (18026)**

DEL20180329-062 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « ZA Saint Patrice de Claids » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, de déclarer que le compte de gestion du budget annexe « ZA Saint Patrice de Claids » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « ZA La Porte des Boscq » (18027)**

DEL20180329-063 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « ZA La Porte des Boscq » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « ZA La Porte des Boscq » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Commerce solidaire » (18031)**

DEL20180329-064 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « Commerce solidaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « Commerce solidaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Bâtiment Agroalimentaire » (18032)**

DEL20180329-065 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « Bâtiment Agroalimentaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « Bâtiment Agroalimentaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Bâtiment Industriel CCST » (18033)**

DEL20180329-066 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « Bâtiment Industriel CCST » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « Bâtiment Industriel CCST » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Bâtiment STATIM » (18034)**

DEL20180329-067 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « Bâtiment STATIM » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « Bâtiment STATIM » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Bâtiment Relais » (18035)**

DEL20180329-068 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « Bâtiment Relais » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « Bâtiment Relais » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Golf » (18036)**

DEL20180329-069 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « Golf » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « Golf » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Office de Tourisme » (18051)**

DEL20180329-070 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « SPANC » (18052)**

DEL20180329-071 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « SPANC » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « SPANC » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **FINANCES : Vote du compte administratif 2017 – Budget principal de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche (18000)**

DEL20180329-072 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget principal de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche.

Considérant les résultats 2016 des budgets annexes clôturés suivants qui auraient dû faire l'objet d'une reprise dans les comptes du budget principal comme suit :

Budget Atelier Location	Résultat 2016	Résultat Clôture
Investissement :	180 000,00	180 431,51
Fonctionnement :	-1 364,89	-955,25
<b>Sous-total :</b>	<b>178 635,11</b>	<b>179 476,26</b>

Budget Assainissement	Résultat 2016	Résultat Clôture
Investissement :	7 538,69	13 500,00
Fonctionnement :	-8 283,66	-8 283,39
<b>Sous-total :</b>	<b>-744,97</b>	<b>5 216,61</b>

Vu les résultats 2016 des anciennes Communautés de Communes de La Haye du Puits, de Lessay et de Sèves-Taute repris par opération d'ordre non budgétaire comme suit :

Reprise de résultat au budget Principal COCM				
CA 2016	001	002	Affectation 1068	Reprise 002
CDC LA HAYE	- 427 055,28 €	1 583 276,94 €	291 375,28 €	1 291 901,66 €
CDC SEVE TAUTE	68 850,73 €	433 194,47 €	212 484,27 €	220 710,20 €
CDC LESSAY	- 729 568,61 €	2 050 804,55 €	1 173 723,61 €	877 080,94 €
Zone à Vocation Maritime de Pirou		1,06 €		
<b>Résultat repris au CDG</b>	<b>- 1 087 773,16 €</b>	<b>4 067 277,02 €</b>	<b>1 677 583,16 €</b>	<b>2 389 692,80 €</b>
BA ATELIER LOCATION	180 431,51 €	- 955,25 €		- 955,25 €
BA ASSAINISSEMENT	13 500,00 €	- 8 283,39 €		- 8 283,39 €
<b>Résultat repris au CA</b>	<b>- 893 841,65 €</b>	<b>4 058 038,38 €</b>		<b>2 380 454,16 €</b>

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget principal de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	12 595 453,22 €
	Recettes :	13 489 530,98 €
	Résultat de l'exercice :	894 077,76 €
	Résultat antérieur :	2 380 454,16 €
	Résultat de clôture :	<b>3 274 531,92 €</b>

Section d'investissement :	Dépenses :	3 555 573,45 €
	Recettes :	4 535 190,65 €
	Résultat de l'exercice :	979 617,20 €
	Résultat antérieur :	- 893 841,65 €
	Résultat de clôture :	<b>85 775,55 €</b>
	Excédent cumulé :	<b>3 360 307,47 €</b>

## **FINANCES : Affectation du résultat 2017 – Budget principal de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche (18000)**

DEL20180329-073 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget principal de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 3 274 531,92 euros,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

<b>Résultat de Fonctionnement :</b>	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	894 077,76 €
Résultats antérieurs reportés (B)	2 380 454,16 €
<b>Résultat à affecter (A+B)</b>	<b>3 274 531,92 €</b>
<b>Résultat d'investissement :</b>	
Résultat d'investissement 2017	979 617,20 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 893 841,65 €
<b>Excédent d'investissement à reprendre au R 002 (R)</b>	<b>85 775,55 €</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	52 900,34 €
<b>Besoin de financement (D+E)</b>	<b>138 675,89 €</b>
<b>Affectation du résultat</b>	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	3 274 531,92 €
Excédent d'investissement à reprendre au R 002	85 775,55 €

## **FINANCES : Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « Lotissement Amazones » (18011)**

DEL20180329-074 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « Lotissement Amazones » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « Lotissement Amazones » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	27 491,19 €
	Recettes :	27 491,19 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	<i>Résultat antérieur :</i>	<i>0,00 €</i>
	<b>Résultat de clôture :</b>	<b>0,00 €</b>
Section d'investissement :	Dépenses :	0,00 €
	Recettes :	0,00 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	<i>Résultat antérieur :</i>	<i>0,00 €</i>
	<b>Résultat de clôture :</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>Excédent cumulé :</b>	<b>0,00 €</b>

#### **FINANCES : Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « Lotissement Amazones » (18011)**

DEL20180329-075 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « Lotissement Amazones » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un résultat de fonctionnement cumulé de 0 euro,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Lotissement Amazones » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

<b>Résultat de Fonctionnement :</b>	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	0,00 €
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00 €
<b>Résultat à affecter (A+B)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat d'investissement :</b>	
Résultat d'investissement 2017	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	0,00 €
<b>Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)</b>	<b>0,00 €</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00 €
<b>Besoin de financement (D+E)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Affectation du résultat</b>	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00 €
<b>Déficit d'investissement à reprendre au D001</b>	<b>0,00 €</b>

**FINANCES : Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « ZA Parc d'Activités Côte Ouest » (18012)**

DEL20180329-076 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA Parc d'Activités Côte Ouest » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA Parc d'Activités Côte Ouest » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	0,00 €
	Recettes :	0,00 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	Résultat de clôture :	0,00 €
Section d'investissement :	Dépenses :	0,00 €
	Recettes :	0,00 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	Résultat de clôture :	0,00 €
	Excédent cumulé :	0,00 €

**FINANCES : Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « ZA Parc d'Activités Côte Ouest » (18012)**

DEL20180329-077 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « ZA Parc d'Activités Côte Ouest » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un résultat de fonctionnement cumulé de 0 euro,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « ZA Parc d'Activités Côte Ouest » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

<b>Résultat de Fonctionnement :</b>	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	0,00 €
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00 €
<b>Résultat à affecter (A+B)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat d'investissement :</b>	
Résultat d'investissement 2017	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	0,00 €
<b>Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)</b>	<b>0,00 €</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00 €
Besoin de financement (D+E)	0,00 €
<b>Affectation du résultat</b>	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001	0,00 €

**FINANCES : Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe ZA Aménagement Terrain CCST « La mare aux raines » (18021)**

DEL20180329-078 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe ZA Aménagement Terrain CCST « La mare aux raines » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe ZA Aménagement Terrain CCST « La mare aux raines » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	431 328,08 €
	Recettes :	431 328,08 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	<b>Résultat de clôture :</b>	<b>0,00 €</b>
Section d'investissement :	Dépenses :	401 856,67 €
	Recettes :	113 211,63 €
	Résultat de l'exercice :	- 288 645,04 €
	Résultat antérieur :	- 289 983,67 €
	<b>Résultat de clôture :</b>	<b>- 578 628,71 €</b>
	Résultat cumulé :	- 578 628,71 €

## **FINANCES : Affectation du résultat 2017 – Budget annexe ZA Aménagement Terrain CCST « La mare aux raines » (18021)**

DEL20180329-079 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe ZA Aménagement Terrain CCST « La mare aux raines » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un résultat de fonctionnement cumulé de 0 euro,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe ZA Aménagement Terrain CCST « La mare aux raines » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

<b>Résultat de Fonctionnement :</b>	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	0,00 €
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00 €
<b>Résultat à affecter (A+B)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat d'investissement :</b>	
Résultat d'investissement 2017	-288 645,04 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-289 983,67 €
<b>Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)</b>	<b>-578 628,71€</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	607 000,00 €
Excédent de financement (D+E)	28 371,29 €
<b>Affectation du résultat</b>	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00 €
<b>Déficit d'investissement à reprendre au D 001</b>	<b>-578 628,71€</b>

## **FINANCES : Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « ZA de l'Etrier » (18022)**

DEL20180329-080 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA de l'Etrier » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA de l'Etrier » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	205 737,50 €
	Recettes :	205 702,09 €
	Résultat de l'exercice :	- 35,41 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	<b>Résultat de clôture :</b>	<b>-35,41 €</b>

Section d'investissement :	Dépenses :	204 542,09 €
	Recettes :	0,00 €
	Résultat de l'exercice :	- 204 542,09 €
	Résultat antérieur :	-30 362,14 €
	Résultat de clôture :	- 234 904,23 €
	Résultat cumulé :	- 234 939,64 €

### **FINANCES : Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « ZA de l'Etrier » (18022)**

DEL20180329-081 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « ZA de l'Etrier » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un déficit de fonctionnement cumulé de 35,41 euros,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « ZA de l'Etrier » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

<b>Résultat de Fonctionnement :</b>	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	-35,41 €
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00 €
<b>Résultat à affecter (A+B)</b>	<b>-35,41 €</b>
<b>Résultat d'investissement :</b>	
Résultat d'investissement 2017	-204 542,09 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-30 362,14 €
<b>Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)</b>	<b>-234 904,23 €</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00 €
Besoin de financement (D+E)	-234 904,23 €
<b>Affectation du résultat</b>	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Déficit de fonctionnement à reprendre D 002	-35,41 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001	-234 904,23 €

### **FINANCES : Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « ZA de la Canurie » (18023)**

DEL20180329-082 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA de la Canurie » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA de la Canurie » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	13 280,66 €
	Recettes :	13 280,66 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	<b>Résultat antérieur :</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>Résultat de clôture :</b>	<b>0,00 €</b>
Section d'investissement :	Dépenses :	43 297,84 €
	Recettes :	0,00 €
	Résultat de l'exercice :	-43 297,84 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	<b>Résultat de clôture :</b>	<b>-43 297,84 €</b>
	<b>Excédent cumulé :</b>	<b>-43 297,84 €</b>

#### **FINANCES : Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « ZA de la Canurie » (18023)**

DEL20180329-083 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « ZA de la Canurie » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un résultat de fonctionnement cumulé de 0 euro,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « ZA de la Canurie » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

<b>Résultat de Fonctionnement :</b>	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	0,00 €
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00 €
<b>Résultat à affecter (A+B)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat d'investissement :</b>	
Résultat d'investissement 2017	-43 297,84 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	0,00 €
<b>Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)</b>	<b>-43 297,84 €</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00 €
<b>Besoin de financement (D+E)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Affectation du résultat</b>	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001	-43 297,84 €

#### **FINANCES : Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « ZA Ermisse » (18024)**

DEL20180329-084 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA Ermisse » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA Ermisse » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	0,00 €
	Recettes :	0,00 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	<b>Résultat de clôture :</b>	<b>0,00 €</b>

Section d'investissement :	Dépenses :	0,00 €
	Recettes :	0,00 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	<b>Résultat de clôture :</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>Excédent cumulé :</b>	<b>0,00 €</b>

## **FINANCES : Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « ZA Ermisse » (18024)**

DEL20180329-085 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « ZA Ermisse » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un résultat de fonctionnement cumulé de 0 euro,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « ZA Ermisse » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

<b>Résultat de Fonctionnement :</b>	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	0,00 €
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00 €
<b>Résultat à affecter (A+B)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat d'investissement :</b>	
Résultat d'investissement 2017	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	0,00 €
<b>Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)</b>	<b>0,00 €</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00 €
<b>Besoin de financement (D+E)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Affectation du résultat</b>	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00 €
<b>Déficit d'investissement à reprendre au D 001</b>	<b>0,00 €</b>

## **FINANCES : Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « ZA de Gaslonde » (18025)**

DEL20180329-086 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA de Gaslonde » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA de Gaslonde » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	411 457,93 €
	Recettes :	426 905,16 €
	Résultat de l'exercice :	15 447,23 €
	Résultat antérieur :	-15 447,23 €
	Résultat de clôture :	0,00 €
Section d'investissement :	Dépenses :	402 754,67 €
	Recettes :	402 615,39 €
	Résultat de l'exercice :	-139,28 €
	Résultat antérieur :	- 498 767,03 €
	Résultat de clôture :	- 498 906,31 €
	Résultat cumulé :	-498 906,31 €

## **FINANCES : Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « ZA de Gaslonde » (18025)**

DEL20180329-087 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « ZA de Gaslonde » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un résultat de fonctionnement cumulé de 0 euro,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à d'affecter des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « ZA de Gaslonde » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

<b>Résultat de Fonctionnement :</b>	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	15 447,23 €
Résultats antérieurs reportés (B)	-15 447,23 €
<b>Résultat à affecter (A+B)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat d'investissement :</b>	
Résultat d'investissement 2017	-139,28 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-498 767,03 €
<b>Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)</b>	<b>-498 906,31 €</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	500 000,00 €
Excédent de financement (D+E)	1 093,69 €
<b>Affectation du résultat</b>	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001	-498 906,31 €

## **FINANCES : Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « ZA Saint-Patrice-de-Claids » (18026)**

DEL20180329-088 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA Saint-Patrice-de-Claids » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA Saint-Patrice-de-Claids » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	0,00 €
	Recettes :	0,00 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	<i>Résultat antérieur :</i>	0,00 €
	<b>Résultat de clôture :</b>	<b>0,00 €</b>
Section d'investissement :	Dépenses :	0,00 €
	Recettes :	0,00 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	<i>Résultat antérieur :</i>	0,00 €
	<b>Résultat de clôture :</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>Excédent cumulé :</b>	<b>0,00 €</b>

## FINANCES : Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « ZA Saint-Patrice-de-Claids » (18026)

DEL20180329-089 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « ZA Saint-Patrice-de-Claids » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un résultat de fonctionnement cumulé de 0 euro,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « ZA Saint-Patrice-de-Claids » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

<b>Résultat de Fonctionnement :</b>	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	0,00 €
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00 €
<b>Résultat à affecter (A+B)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat d'investissement :</b>	
Résultat d'investissement 2017	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	0,00 €
<b>Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)</b>	<b>0,00 €</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00 €
<b>Besoin de financement (D+E)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Affectation du résultat</b>	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00 €
<b>Déficit d'investissement à reprendre au D 001</b>	<b>0,00 €</b>

## FINANCES : Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « ZA La Porte des Boscqs » (18027)

DEL20180329-090 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits-Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA La Porte des Boscqs » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA La Porte des Boscqs » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	1 267,04 €
	Recettes :	1 267,04 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	<b>Résultat antérieur :</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>Résultat de clôture :</b>	<b>0,00 €</b>

Section d'investissement :	Dépenses :	3 525,83 €
	Recettes :	0,00 €
	Résultat de l'exercice :	- 3 525,83 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	<b>Résultat de clôture :</b>	<b>- 3 525,83 €</b>
	<b>Excédent cumulé :</b>	<b>- 3 525,83 €</b>

## **FINANCES : Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « ZA La Porte des Boscqs » (18027)**

DEL20180329-091 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « ZA La Porte des Boscqs » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un résultat de fonctionnement cumulé de 0 euro,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « ZA La Porte des Boscqs » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

<b>Résultat de Fonctionnement :</b>	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	0,00 €
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00 €
<b>Résultat à affecter (A+B)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat d'investissement :</b>	
Résultat d'investissement 2017	- 3 525,83 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	0,00 €
<b>Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)</b>	<b>- 3 525,83 €</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00 €
<b>Besoin de financement (D+E)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Affectation du résultat</b>	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001	- 3 525,83 €

## **FINANCES : Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « Commerce solidaire » (18031)**

DEL20180329-092 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « Commerce solidaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « Commerce solidaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	7 819,38 €
	Recettes :	12 036,27 €
	Résultat de l'exercice :	4 216,89 €
	Résultat antérieur :	9 142,96 €
	Résultat de clôture :	<b>13 359,85 €</b>

Section d'investissement :	Dépenses :	121 662,80 €
	Recettes :	0,00 €
	Résultat de l'exercice :	- 121 662,80 €
	Résultat antérieur :	- 145 036,40 €
	Résultat de clôture :	<b>- 266 699,20 €</b>
	Excédent cumulé :	<b>- 253 339,35 €</b>

### **FINANCES : Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « Commerce solidaire » (18031)**

DEL20180329-093 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « Commerce solidaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 13 359,85 euros,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Commerce solidaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

<b>Résultat de Fonctionnement :</b>	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	4 216,89 €
Résultats antérieurs reportés (B)	9 142,96 €
<b>Résultat à affecter (A+B)</b>	<b>13 359,85 €</b>
<b>Résultat d'investissement :</b>	
Résultat d'investissement 2017	-121 662,80 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-145 036,40 €
<b>Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)</b>	<b>-266 699,20 €</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	205 000,00 €
<b>Besoin de financement (D+E)</b>	<b>-61 699,20 €</b>
<b>Affectation du résultat</b>	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	<b>13 359,85 €</b>
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	<b>0,00 €</b>
<b>Déficit d'investissement à reprendre au D001</b>	<b>-266 699,20 €</b>

## FINANCES : Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « Bâtiment Agro-alimentaire » (18032)

DEL20180329-094 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment Agro-alimentaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment Agro-alimentaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	145 726,33 €
	Recettes :	145 726,33 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	<b>Résultat de clôture :</b>	<b>0,00 €</b>
Section d'investissement :	Dépenses :	107 250,05 €
	Recettes :	212 038,48 €
	Résultat de l'exercice :	104 788,43 €
	Résultat antérieur :	- 103 566,91 €
	<b>Résultat de clôture :</b>	<b>1 221,52 €</b>
	<b>Excédent cumulé :</b>	<b>1 221,52 €</b>

## FINANCES : Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « Bâtiment Agro-alimentaire » (18032)

DEL20180329-095 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment Agro-alimentaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un résultat de fonctionnement cumulé de 0 euro,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Bâtiment Agro-alimentaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

<b>Résultat de Fonctionnement :</b>	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	0,00 €
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00 €
<b>Résultat à affecter (A+B)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat d'investissement :</b>	
Résultat d'investissement 2017	104 788,43 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-103 566,91 €
<b>Excédent d'investissement à reprendre au R 001 (D)</b>	<b>1 221,52 €</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00 €
<b>Besoin de financement (D+E)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Affectation du résultat</b>	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00 €
Excédent d'investissement à reprendre au R001	1 221,52 €

## **FINANCES : Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « Bâtiment Industriel CCST » (18033)**

DEL20180329-096 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment Industriel CCST » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment Industriel CCST » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	74,60 €
	Recettes :	5 216,62 €
	Résultat de l'exercice :	5 142,02 €
	<i>Résultat antérieur :</i>	2,91 €
	<b>Résultat de clôture :</b>	<b>5 144,93 €</b>
Section d'investissement :	Dépenses :	5 144,93 €
	Recettes :	23 367,45 €
	Résultat de l'exercice :	18 222,52 €
	<i>Résultat antérieur :</i>	- 23 367,45 €
	<b>Résultat de clôture :</b>	<b>- 5 144,93 €</b>
	<b>Excédent cumulé :</b>	<b>0,00 €</b>

## **FINANCES : Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « Bâtiment Industriel CCST » (18033)**

DEL20180329-097 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment Industriel CCST » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 5 144,93 euros,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Bâtiment Industriel CCST » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

<b>Résultat de Fonctionnement :</b>	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	5 142,02 €
Résultats antérieurs reportés (B)	2,91 €
<b>Résultat à affecter (A+B)</b>	<b>5 144,93 €</b>
<b>Résultat d'investissement :</b>	
Résultat d'investissement 2017	18 222,52 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 23 367,45 €
<b>Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)</b>	<b>- 5 144,93 €</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00 €
<b>Besoin de financement (D+E)</b>	<b>- 5 144,93 €</b>
<b>Affectation du résultat</b>	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	5 144,93 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00 €
Déficit d'investissement à reprendre au D001	- 5 144,93 €

## **FINANCES : Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « Bâtiment STATIM » (18034)**

DEL20180329-098 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment STATIM » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment STATIM » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	15 330,09 €
	Recettes :	68 698,01 €
	Résultat de l'exercice :	53 367,92 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	<b>Résultat de clôture :</b>	<b>53 367,92 €</b>

Section d'investissement :	Dépenses :	53 367,92 €
	Recettes :	51 492,68 €
	Résultat de l'exercice :	-1 875,24 €
	Résultat antérieur :	- 51 492,68 €
	Résultat de clôture :	- 53 367,92 €
	Excédent cumulé :	0,00 €

### **FINANCES : Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « Bâtiment STATIM » (18034)**

DEL20180329-099 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment STATIM » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 53 367,92 euros,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Bâtiment STATIM » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

<b>Résultat de Fonctionnement :</b>	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	53 367,92 €
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00 €
<b>Résultat à affecter (A+B)</b>	<b>53 367,92 €</b>
<b>Résultat d'investissement :</b>	
Résultat d'investissement 2017	-1 875,24 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 51 492,68 €
<b>Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)</b>	<b>- 53 367,92 €</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00 €
Besoin de financement (D+E)	- 53 367,92 €
<b>Affectation du résultat</b>	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	53 367,92 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00 €
Déficit d'investissement à reprendre au D001	- 53 367,92 €

### **FINANCES : Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « Bâtiment Relais » (18035)**

DEL20180329-100 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment Relais » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment Relais » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	9 223,06 €
	Recettes :	19 998,30 €
	Résultat de l'exercice :	10 775,24 €
	<i>Résultat antérieur :</i>	0,00 €
	<b>Résultat de clôture :</b>	<b>10 775,24 €</b>

Section d'investissement :	Dépenses :	11 471,14 €
	Recettes :	10 976,11 €
	Résultat de l'exercice :	-495,03 €
	<i>Résultat antérieur :</i>	- 10 280,21 €
	<b>Résultat de clôture :</b>	<b>- 10 775,24 €</b>
	<b>Excédent cumulé :</b>	<b>0,00 €</b>

### **FINANCES : Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « Bâtiment Relais » (18035)**

DEL20180329-101 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment Relais » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 10 775,24 euros,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Bâtiment Relais » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

<b>Résultat de Fonctionnement :</b>	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	10 775,24 €
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00 €
<b>Résultat à affecter (A+B)</b>	<b>10 775,24 €</b>
<b>Résultat d'investissement :</b>	
Résultat d'investissement 2017	-495,03 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 10 280,21 €
<b>Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)</b>	<b>- 10 775,24 €</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00 €
Besoin de financement (D+E)	- 10 775,24 €
<b>Affectation du résultat</b>	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	10 775,24 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001	- 10 775,24 €

## **FINANCES : Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « Golf » (18036)**

DEL20180329-102 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « Golf » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « Golf » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	13 409,43 €
	Recettes :	39 832,16 €
	Résultat de l'exercice :	26 422,73 €
	Résultat antérieur :	420,73 €
	Résultat de clôture :	<b>26 843,46 €</b>
Section d'investissement :	Dépenses :	16 500,66 €
	Recettes :	21 286,30 €
	Résultat de l'exercice :	4 785,64 €
	Résultat antérieur :	- 21 286,30 €
	Résultat de clôture :	<b>-16 500,66 €</b>
	Excédent cumulé :	<b>10 342,80 €</b>

## **FINANCES : Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « Golf » (18036)**

DEL20180329-103 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « Golf » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 26 843,46 euros,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Golf » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

<b>Résultat de Fonctionnement :</b>	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	26 422,73 €
Résultats antérieurs reportés (B)	420,73 €
<b>Résultat à affecter (A+B)</b>	<b>26 843,46€</b>
<b>Résultat d'investissement :</b>	
Résultat d'investissement 2017	4 785,64 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-21 286,30 €
<b>Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)</b>	<b>-16 500,66 €</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	-10 342,80 €
<b>Besoin de financement (D+E)</b>	<b>-26 843,46 €</b>
<b>Affectation du résultat</b>	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	26 843,46 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00 €
Déficit d'investissement à reprendre au D001	-16 500,66 €

## FINANCES : Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « Office de Tourisme » (18051)

DEL20180329-104 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	146 335,85 €
	Recettes :	114 184,69 €
	Résultat de l'exercice :	-32 151,16 €
	<i>Résultat antérieur :</i>	158 796,21 €
	<b>Résultat de clôture :</b>	<b>126 645,05 €</b>
Section d'investissement :	Dépenses :	9 165,32 €
	Recettes :	38 193,47 €
	Résultat de l'exercice :	29 028,15 €
	<i>Résultat antérieur :</i>	-29 068,47 €
	<b>Résultat de clôture :</b>	<b>- 40,32 €</b>
	<b>Excédent cumulé :</b>	<b>126 604,73 €</b>

## FINANCES : Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « Office de Tourisme » (18051)

DEL20180329-105 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 126 645,05 euros,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

<b>Résultat de Fonctionnement :</b>	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	-32 151,16 €
Résultats antérieurs reportés (B)	158 796,21 €
<b>Résultat à affecter (A+B)</b>	<b>126 645,05 €</b>
<b>Résultat d'investissement :</b>	
Résultat d'investissement 2017	29 028,15 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-29 068,47 €
<b>Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)</b>	<b>- 40,32 €</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	533,72 €
<b>Excédent de financement (D+E)</b>	<b>493,40 €</b>
<b>Affectation du résultat</b>	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	126 645,05€
Déficit d'investissement à reprendre au D 001	- 40,32 €

## FINANCES : Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « SPANC » (18052)

DEL20180329-106 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « SPANC » (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « SPANC » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	66 990,13 €
	Recettes :	52 625,28 €
	Résultat de l'exercice :	-14 364,85 €
	Résultat antérieur :	84 709,26 €
	<b>Résultat de clôture :</b>	<b>70 344,41 €</b>

Section d'investissement :	Dépenses :	48 060,20€
	Recettes :	49 782,93 €
	Résultat de l'exercice :	1 722,73 €
	Résultat antérieur :	10 173,17 €
	Résultat de clôture :	<b>11 895,90 €</b>
	Excédent cumulé :	<b>82 240,31 €</b>

#### **FINANCES : Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « SPANC » (18052)**

DEL20180329-107 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « SPANC » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 70 344,41 euros,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « SPANC » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

<b>Résultat de Fonctionnement :</b>	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	-14 364,85 €
Résultats antérieurs reportés (B)	84 709,26 €
<b>Résultat à affecter (A+B)</b>	<b>70 344,41 €</b>
<b>Résultat d'investissement :</b>	
Résultat d'investissement 2017	1 722,73 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	10 173,17 €
<b>Excédent d'investissement à reprendre au R 001 (D)</b>	<b>11 895,90 €</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00 €
<b>Besoin de financement (D+E)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Affectation du résultat</b>	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	70 344,41 €
Excédent d'investissement à reprendre au R001	<b>11 895,90 €</b>

#### **FINANCES : Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) – Attribution de l'intégralité de la part communale à la communauté de communes**

DEL20180329-108 (7.1)

Le principe sur lequel est basé le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes aisées pour la reverser à des intercommunalités et communes défavorisées. Les territoires peuvent être à la fois contributeurs et bénéficiaires du FPIC.

Une fois le prélèvement ou le versement calculé par l'Etat au niveau d'un ensemble intercommunal, celui-ci est réparti entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses communes membres. Il s'agit de la répartition dite de droit commun.

Toutefois, l'EPCI peut décider d'adopter le principe de la répartition dérogatoire du FPIC et d'attribuer l'intégralité du FPIC à la Communauté de Communes. Cette décision doit alors être prise :

- soit à l'unanimité des suffrages exprimés du conseil communautaire,
- soit à la majorité des 2/3 du conseil communautaire et avec l'approbation de tous les conseils municipaux.

Le montant total du FPIC à percevoir au titre de l'année 2018 n'est pas encore connu à ce jour. En effet, les montants seront notifiés uniquement au cours du mois de juin prochain. Cependant, il convient d'adopter dès à présent une position à ce sujet, car la décision prise par le conseil communautaire aura un impact déterminant sur le Budget Primitif 2018.

Le montant perçu par la communauté de communes au titre du FPIC 2017 s'élevait à 763 611 euros. Il est rappelé que le conseil communautaire avait décidé d'attribuer en 2017 la totalité du FPIC à la communauté de communes.

Dans le cadre des travaux de prospective budgétaire, le produit du FPIC 2018 est estimé à un montant de 765 161 € avec une part EPCI en diminution à hauteur de 291 887 €, la part des communes est estimée quant à elle à 473 274 €. L'épargne brute est estimée dans la prospective 2018 à 856 328 €, la part commune du FPIC en représente 55%. En l'absence de cette recette, le ratio de désendettement calculé sur les dettes du Budget Principal de la communauté de communes passerait de 9.4 ans à 21 ans.

A défaut d'accord unanime des membres du conseil communautaire, la communauté de communes devrait, à titre d'exemple, augmenter le taux d'imposition de la Taxe foncière sur les propriétés bâties de l'ordre de 43 %, le taux passant ainsi de 6,92 % à 9,92 %.

Aussi, les produits perçus au titre du FPIC pour la part communale doivent permettre :

- d'atteindre le niveau d'épargne brute indispensable au remboursement du capital des emprunts en cours et à la conservation d'un ratio de désendettement acceptable pour la Direction des Finances Publiques,
- d'éviter de prélever sur l'excédent antérieur pour financer les dépenses de fonctionnement dans le but de redresser la situation financière de la communauté de communes.

Considérant la situation difficile de la communauté de communes et le niveau d'endettement élevé confirmé par les conclusions du rapport de la Mission d'Expertise Economique et Financière (MEEF) récemment transmis à l'ensemble des conseillers communautaires,

Considérant l'analyse prospective réalisée dans le cadre de cet audit financier ainsi que par les services communautaires démontrant la nécessité de conforter l'excèdent de fonctionnement afin de maintenir le niveau d'épargne de la collectivité,

Considérant que le montant du FPIC qui sera versé à l'EPCI conditionnera la capacité de la communauté de communes à financer les projets d'investissement déjà engagés ou envisagés,

Considérant qu'en l'absence du versement de l'intégralité du FPIC à la Communauté de Communes, celle-ci serait contrainte de recourir à une augmentation des taux d'imposition,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'attribuer la totalité et l'intégralité du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales de l'année 2018 à la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et de l'intégrer dans le Budget Principal de l'exercice 2018.

Toutefois, certaines remarques ont été émises lors du débat.

*Claude TARIN déclare que les conseillers communautaires ont un devoir de responsabilité par rapport à la situation financière de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche. Il précise qu'il faut faire preuve de solidarité et souhaite que sa position soit partagée.*

*Henri LEMOIGNE précise que pour pouvoir mener et réaliser des projets structurants, il faut disposer d'une réelle capacité d'autofinancement et qu'à ce titre la responsabilité des conseillers communautaires est engagée afin précisément de permettre l'amélioration de la situation financière de la collectivité.*

*Damien PILLON souhaite que cette position d'attribution de la part communale du FPIC à la Communauté de Communes soit également prise pour les années à venir.*

*Henri LEMOIGNE précise que cette position a pour but, pour le moment, de stabiliser et de redresser la situation financière de la communauté de communes.*

*Noëlle LEFORESTIER déclare que cet abandon de la part communale du FPIC est un sacrifice pour la commune de Pirou. En effet, il est difficile d'obtenir des subventions pour réaliser les projets de sa commune et que les 48 000 euros du FPIC destinés à sa collectivité l'aideraient beaucoup.*

*Henri LEMOIGNE déclare que le Conseil départemental peut apporter un soutien financier quand les projets sont éligibles.*

*Jean MORIN entend bien les dires de Noëlle LEFORESTIER. Toutefois il soutient la position visant à attribuer la part communale du FPIC à la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche. En effet, il lui semble important de renforcer la capacité de désendettement de la communauté de communes et la décision proposée ce soir lui paraît indispensable.*

*Jean-Paul LAUNEY rappelle que tous les conseillers communautaires ont milité pour regrouper les trois anciennes communautés de communes afin de préserver la proximité. Certes, des difficultés financières ont été découvertes, mais maintenant il faut se tourner vers l'avenir et penser à mener des projets structurants qui retiendront, voire amèneront, de nouvelles populations et bien sûr des emplois.*

*Thierry LOUIS souhaite que le vote soit unanime, c'est-à-dire sans abstention ni vote contre.*

## **ENFANCE JEUNESSE : Avenant à la convention d'objectifs et de financement de la CAF pour les Relais Assistants Maternels de La Haye et Lessay**

DEL20180329-109 (8.2)

Sur le territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, les contrats de projets des Relais d'Assistants Maternels (RAM) de Lessay et de La Haye ont été agréés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018 (3 ans). Le projet en cours du RAM du pôle de Périers arrivera à son terme le 31 décembre 2019.

Dans le cadre de la compétence « Petite enfance » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et dans la perspective de la définition d'un Projet Educatif Social Local Communautaire, il est proposé d'aligner les échéances des projets des trois RAM du territoire sur la date du 31 décembre 2019.

En tant que gestionnaires respectifs des RAM de Lessay et La Haye, la Maison de Pays de Lessay et la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche doivent donc solliciter auprès de la CAF une prolongation d'un an de leurs contrats de projet RAM, soit du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Il serait dès lors possible d'élaborer un projet de territoire unique pour les RAM des trois pôles à fin 2021. Ce projet unique favoriserait une équité d'accès et une harmonisation du service rendu à l'échelle de la communauté de communes, dans le cadre d'un projet de fonctionnement commun aux 3 antennes implantées sur chacun des pôles de proximité, tout en assurant une gestion communautaire et associative.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'autoriser le Président, en qualité de gestionnaire, à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche un avenant à la convention d'objectifs et de financement du Relais d'Assistants Maternels de La Haye, portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

## **FINANCES : Débat d'orientation budgétaire 2018**

### **DEL20180329-110 (7.1)**

Depuis la loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12 et par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose pour toutes les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Vu la loi NOTRe en date du 7 août 2015, obligeant l'élaboration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) afin d'appuyer le débat d'orientation budgétaire et de l'article 107 de cette loi précisant les nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux,

Vu les statuts et le règlement intérieur de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'analyses financières 2016-2022 rédigé par le service « Finances » qui a été transmis aux conseillers communautaires avec la convocation,

Vu la prospective budgétaire relative aux investissements jointe au rapport d'analyses financières 2016-2022, Considérant le rapport relatif à l'étude rétrospective et prospective élaboré en février 2018 par la Mission d'Expertise Economique et Financière (MEEF) concernant la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et ses conclusions,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2018 au sein de l'assemblée délibérante de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,
- d'adopter le rapport d'analyses financières 2016-2022 et les principales mesures suivantes :
  - o poursuite des investissements engagés,
  - o report de 4 projets d'investissement envisagés,
  - o maîtrise et résorption de la dette de la collectivité à moyen terme,
  - o maîtrise des dépenses de fonctionnement pour améliorer la capacité d'autofinancement,
  - o attribution intégrale de la part communale du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche au titre de l'année 2018,
  - o maintien des taux des impôts directs identiques à ceux votés en 2017.

**Les délibérations ont été visées par la Sous-Préfecture le 10 Avril 2018.**

**La délibération DEL20180329-110 a été visée par la Sous-Préfecture le 11 Avril 2018.**

**Les délibérations ont été affichées le 11 Avril 2018.**

Le Président informe les conseillers communautaires que dans le cadre de sa délégation de compétence, les décisions suivantes ont été prises après le 15 Mars 2018 :

**DEC2018-026**  
**DECISION PORTANT SIGNATURE DU DEVIS N°4479**  
**Entretien de 3 courts de tennis en gazon synthétique - SOLOMAT**

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité de procéder à l'entretien des 3 courts de tennis en gazon synthétique situé à La Haye,

DECIDE de signer le devis de la Société SOLOMAT relatif à l'entretien de 3 courts de tennis en gazon synthétique situé à La Haye, dont le montant s'élève à 1 965,00 euros HT, soit 2 358,00 euros TTC.

Cette dépense sera imputée à l'article 61521, fonction 4, service « GESTEQSP » dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 15 Mars 2018

Visée en Sous-préfecture le 16 Mars 2018

Affichée le 16 Mars 2018

Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

**DEC2018-027**  
**DECISION PORTANT SIGNATURE DU Devis 024403-01-1 DU 14.03.2018**  
**Entretien camion OM BM-876-XR - EUROVOIRIE**

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité de procéder à l'entretien du camion OM BM-876-XR,

DECIDE de signer le Devis N°024403-01-1 du 14/03/2018 de EUROVOIRIE relatif à la réparation du camion OM BM-876-XR pour un montant de 1 116.31 € HT soit 1 339.57 € TTC.

Cette dépense sera imputée à l'article 61551 –Code Fonction 8 – Service OM dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 15 Mars 2018

Visée en Sous-préfecture le 16 Mars 2018

Affichée le 16 Mars 2018

Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

**DEC2018-028**

**DECISION PORTANT ATTRIBUTION de la consultation 2017-015 relative à l'élaboration d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) sur le territoire de l'ancienne communauté de communes de La Haye du Puits – ADU ETUDES**

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 donnant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les marchés publics,

Considérant l'intérêt de missionner un cabinet quant à l'élaboration d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) sur le territoire de l'ancienne communauté de communes de La Haye du Puits,

DECIDE d'attribuer à l'entreprise ADU ETUDES et de signer le marché 2017-015 relatif à l'élaboration d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) sur le territoire de l'ancienne communauté de communes de La Haye du Puits, pour un montant de 8 957 € HT soit 10 748,40 € TTC.

Cette dépense sera imputée au compte 2031 – Opération 106 – Fonction 0 – Section investissement dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 15 Mars 2018

Visée en Sous-préfecture le 16 Mars 2018

Affichée le 16 Mars 2018

Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

**DEC2018-029**

**DECISION PORTANT DECISION PORTANT SIGNATURE de l'avenant n°2  
au marché relatif au PLU PIROU - PLANIS**

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 donnant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis et avenants au marché

Vu le marché relatif à l'élaboration du PLU PIROU notifié à l'entreprise PLANIS le 7 septembre 2015 pour un montant de 25 962,50 euros HT,

Vu l'avenant n°1 du 8 novembre 2016 fixant le montant du marché à 26 787,50 € HT,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité de procéder à des réunions supplémentaires, d'actualiser les phases non facturées, d'élaboration du règlement selon la nouvelle codification, de prolonger le délai global d'exécution, de changer l'entité juridique maître d'ouvrage suite à la fusion intercommunale,

DECIDE de signer avec l'entreprise PLANIS, titulaire du marché, l'avenant n°2 intégrant :

- une plus-value pour procéder à des réunions supplémentaires, actualiser les phases non facturées et élaborer le règlement selon la nouvelle codification, d'un montant de 3 320,76 euros HT soit 3 984,91 euros TTC, ce qui porte le marché à un montant total de 30 108,27 euros HT, soit 36 129,92 euros TTC.

Cette dépense sera imputée à l'article 2087 – Opération 500 – Code Fonction 0 – Service URBANISME dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 19 Mars 2018

Visée en Sous-préfecture le 19 Mars 2018

Affichée le 19 Mars 2018

Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

**DEC2018-030**

**Annule et remplace DEC2018-021**

**DECISION PORTANT SIGNATURE****Du devis N° DE00000025**

**avec Offices de Tourisme de France**

**pour un accompagnement « Stratégie/Structuration Territoriale »**

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant la nécessité de contractualiser avec la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Territoires de Normandie pour organiser un accompagnement « Stratégie / Structuration Territoriale ».

DECIDE de signer le devis N° DE00000025 pour un montant de 2 400.00 € T.T.C. avec Offices de Tourisme de France. Cette dépense sera imputée à l'article 618, pour les 2 400.00 € T.T.C. – dans le budget Tourisme.

Fait à La Haye, le 16 Mars 2018

Visée en Sous-préfecture le 19 Mars 2018

Affichée le 19 Mars 2018

Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

**DEC2018-031**

**DECISION PORTANT SIGNATURE**

**Du devis N° DE01467 Entretien des terrains de Football de Périers**

**TSE – Paysagiste spécialisé**

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité de procéder à l'entretien des terrains sportifs de Périers,

DECIDE de signer le devis N° DE01467 avec TSE – Paysagiste spécialisé, relatif à l'entretien du terrain d'honneur et du terrain d'entraînement de Football de Périers dont le montant s'élève à 2 520.00 € H.T. soit 3 024.00 € T.T.C. Cette dépense sera imputée à l'article 61521 – Fonction 4 - GESTEOP, pour les 3 024.00 € T.T.C. – dans le Budget Principal.

Fait à La Haye, le 19 Mars 2018

Visée en Sous-préfecture le 21 Mars 2018

Affichée le 21 Mars 2018

Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

**DEC2018-032**

**DECISION PORTANT SIGNATURE**

**Du devis N° DE01468 Entretien du terrain de Football de LA HAYE**  
**TSE – Paysagiste spécialisé**

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité de procéder à l'entretien des terrains sportifs de LA HAYE,

DECIDE de signer le devis N° DE01468 avec TSE – Paysagiste spécialisé, relatif à l'entretien du terrain d'honneur de Football de LA HAYE dont le montant s'élève à 1 260.00 € H.T. soit 1 512.00 € T.T.C.

Cette dépense sera imputée à l'article 61521 – Fonction 4 - GESTEOP, pour les 1 512.00 € T.T.C. – dans le Budget Principal.

Fait à La Haye, le 19 Mars 2018

Visée en Sous-préfecture le 21 Mars 2018

Affichée le 21 Mars 2018

Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

**DEC2018-033**

**DECISION PORTANT SIGNATURE**

**Du devis N° 00004413 Aménagement de Bureau de l'EPN de LA HAYE**  
**JARNIER Electricité**

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité d'aménagement de bureau de l'EPN de LA HAYE,

DECIDE de signer le devis N° 00004413 avec JARNIER Electricité, relatif à l'aménagement de bureau pour l'EPN de LA HAYE dont le montant s'élève à 2 771.11 € H.T. soit 3 325.33 € T.T.C. Cette dépense sera imputée à l'opération 110 – 2158 - Fonction 3 – EPN – LA HAYE, pour les 3 325.33 € T.T.C. – Section Investissement dans le Budget Principal.

Fait à La Haye, le 19 Mars 2018

Visée en Sous-préfecture le 21 Mars 2018

Affichée le 21 Mars 2018

Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

**DEC2018-034**

**DECISION PORTANT SIGNATURE**

**Du devis N° 108002048 Achat de produits d'entretien  
pour les Gîtes de Créances et Lessay - TLD PRO**

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité d'acheter des produits pour l'entretien des Gîtes de Créances et de Lessay,

DECIDE de signer le devis N° 108002048 avec TLD PRO, relatif à l'achat de produits d'entretien pour les Gîtes de Créances et Lessay, dont le montant s'élève à 1 440.36 € H.T. soit 1 728.43 € T.T.C.

Cette dépense sera imputée à l'article 60631 - Fonction 9 – GÎTES – LESSAY, pour les 1 728.43 € T.T.C. – dans le Budget Tourisme.

Fait à La Haye, le 20 Mars 2018

Visée en Sous-préfecture le 21 Mars 2018

Affichée le 21 Mars 2018

Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

**DEC2018-035**

**DECISION PORTANT SIGNATURE**

**Du contrat de cession du 07/03/2018 avec l'Association WHS pour la représentation du Spectacle « DOIS »  
lors de Ville en Scène à Saint-Sauveur-Lendelin**

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant la nécessité de contractualiser avec le prestataire WHS Association, producteur du Spectacle « DOIS » qui sera en représentation le Mardi 27 Mars 2018 à SAINT SAUVEUR LENDELIN dans le cadre de Ville en Scène,

DECIDE de signer le contrat de cession du droit d'exploitation pour un montant de 3 105.29 € T.T.C. avec l'Association WHS, auquel s'ajoutera des frais administratifs pour un total de 600 € T.T.C à régler directement à l'Association AY-ROOP.

Cette dépense sera imputée dans le budget principal aux articles suivants :

- 6188 – 3 – VILLSCEN : 2 218.24 € T.T.C. (Spectacle + Frais de tournée).
- 6251 – 3 – VILLSCEN : 654.10 € T.T.C. (Transport & déplacement).
- 60623 – 3 – VILLSCEN : 232.95 € T.T.C. (Frais de restauration).
- 611 – 3 – VILLSCEN : 600.00 € T.T.C. (Frais administratifs à l'Association AY-ROOP).

Fait à La Haye, le 20 Mars 2018

Visée en Sous-préfecture le 21 Mars 2018

Affichée le 21 Mars 2018

Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

**DEC2018-036**  
**DECISION PORTANT SIGNATURE**  
**Du devis N° DV259 Matériels Informatiques pour l'EPN de Périers**  
**SPID INFORMATIQUE**

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité d'acheter du matériel informatique pour l'EPN de Périers,

DECIDE de signer le devis N° DV259 avec SPID INFORMATIQUE, relatif à l'achat de matériels informatiques pour l'EPN de PÉRIERS, dont le montant s'élève à 2 318.47 € H.T. soit 2 784.66 € T.T.C.

Cette dépense sera imputée à l'opération 200 - 2183 - Fonction 3 – EPN – SEVTAU, pour les 2 784.66 € T.T.C. – Section d'investissement dans le Budget Principal.

Fait à La Haye, le 21 Mars 2018

Visée en Sous-préfecture le 26 Mars 2018

Affichée le 26 Mars 2018

Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

**DEC2018-037**  
**Annule et remplace DEC2018-034**  
**DECISION PORTANT SIGNATURE**  
**Du devis N° 108002048 Achat de produits d'entretien**  
**pour les Gîtes de Créances et Lessay - TLD PRO**

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité d'acheter des produits pour l'entretien des Gîtes de Crêances et de Lessay

DECIDE de signer le devis N° 108002048 avec TLD PRO, relatif à l'achat de produits d'entretien pour les Gîtes de Crêances et Lessay, dont le montant s'élève à 1 440.36 € H.T. soit 1 728.43 € T.T.C.

Cette dépense sera imputée à l'article 60631 - Fonction 9 – GÎTES – LESDUNES, pour 876.83 € T.T.C. et 60631 – Fonction 9 – GÎTES – LESPINS pour 851.60 € T.T.C. – dans le Budget Principal.

Fait à La Haye, le 22 Mars 2018

Visée en Sous-préfecture le 26 Mars 2018

Affichée le 26 Mars 2018

Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

**DEC2018-038**

**DECISION PORTANT SIGNATURE**

**Du devis Matériels Informatiques pour les gîtes de Crêances et Lessay**

**AMAZON**

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité d'acheter du matériel informatique pour les gîtes de Crêances et Lessay,

DECIDE de signer le devis avec AMAZON, relatif à l'achat de matériels informatiques pour les gîtes de Crêances et Lessay, dont le montant s'élève 1 288.48 € T.T.C (frais de port inclus).

Cette dépense sera imputée à l'opération 200 - 2183 - Fonction 9 – GÎTES – LESDUNES, pour 644.24 € T.T.C. et à l'opération 200 – 2183 – Fonction 9 – GÎTES – LESPINS pour 644.24 € T.T.C. – Section d'investissement dans le Budget Principal.

Fait à La Haye, le 22 Mars 2018

Visée en Sous-préfecture le 26 Mars 2018

Affichée le 26 Mars 2018

Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

**DEC2018-039**

**DECISION PORTANT SIGNATURE**

**Du devis pour 84 licences antivirus pour 3 ans**

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,  
Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,  
Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,  
Considérant les crédits inscrits et la nécessité d'acheter 84 licences antivirus,

DECIDE de signer le devis avec SARL Cesio, relatif à l'achat de 84 licences antivirus pour 3 ans, dont le montant s'élève à 1459.92 € HT soit 1751.90 € T.T.C.

Cette dépense sera imputée à l'opération 200 - 2051 - Fonction 0 – ADM – COCM, pour 1459.92 € HT soit 1751.90 € TTC. Section d'investissement dans le Budget Principal.

Fait à La Haye, le 22 Mars 2018

Visée en Sous-préfecture le 26 Mars 2018

Affichée le 26 Mars 2018

Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

### Questions et informations diverses :

Henri LEMOIGNE informe l'assemblée que :

- le prochain bureau communautaire aura lieu le 5 avril 2018 à 18h00 dans la salle de conseil à La Haye,
- le prochain conseil communautaire aura lieu le 12 avril 2018 à 20h00 dans la salle des fêtes de Saint-Symphorien le Valois.

Jean-Paul LAUNEY informe l'assemblée que les Sapeurs-Pompiers organisent une formation « Défibrillateur » le jeudi 3 mai 2018 à Lessay. Trois groupes de 10 à 12 personnes seront accueillis respectivement à 9h00, à 10h00 et à 11h00.

Monsieur LAUNEY annonce également que « Bulles de campagne » se déroulera le 3 juin 2018 sur le parking de la Communauté de Communes sis 20 rue des Aubépines à La Haye.

Thierry RENAUD précise que l'enquête publique pour le PLUi de l'ancienne communauté de communes de La Haye du Puits va débuter prochainement. Le commissaire enquêteur a été récemment nommé.

Henri LEMOIGNE termine en précisant que la médaille d'honneur régionale, départementale et communale sera remise à trois agents le lundi 23 avril 2018 à 17h00 au pôle de La Haye et que la manifestation de départ à la retraite concernant Monsieur Fabrice MIGNON sera organisée le mercredi 16 mai 2018 à 17h00 au siège de la Haye.

L'assemblée n'ayant plus de remarques ni de questions, la séance est levée à 22h00.

Ce compte-rendu a été validé, à l'unanimité des votants, au conseil communautaire du 12 avril 2018.

Le Président,  
Henri LEMOIGNE



La Secrétaire de séance,

Michèle BROCHARD